



Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 28 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 28 avril à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le mercredi 24 avril 2026,

Présents : Marc FLEURY, Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Jessica GRANHAYE, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : /

Assistent à la réunion : Romain CHAUSSY, Christophe MAREC, Fabienne RUDA

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11 représentés : 0
Quorum : 5

Ordre du jour :

- Intervention du garde ONF pour présenter le programme des travaux à réaliser sur la forêt pour l'année 2026.

Projet de délibérations :

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Commune et Budgets annexes : Station-service /Lotissement La Bade
2. Affectations des résultats Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade
3. Vote des taux des impôts locaux
4. Vote du Budget Primitif 2026 : Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade
5. Désignation du correspondant défense

Intervention du garde ONF pour présenter le programme des travaux à réaliser sur la forêt pour l'année 2026.

Parcelle	Surface martelée (ha)	Volume martelé (m3 commercial sous écorce)	Destination commerciale	Recettes prévisibles (€ HT)	Dépenses obligatoire (€ HT)	Solde prévisible (€ HT)
25-25-29	7 hectares	715 m3	bois façonnés	42 480 euros	28 080 euros	11 300 euros
31-29	1,5 hectare	750 m3	Bois façonnés	42 000 euros	30 600 euros	11 400 euros

Bilan prévisionnel global en 2026 (€ HT)

Type	Dépenses	Recettes (coupes)	Recettes (aides)	Bilan
Coupes	58 680 euros	84 480 euros		+ 25 800 euros
Travaux, études, animations	2 850 euros			- 2850 euros
Divers (concessions, chasse, etc.)			50 euros	+ 50 euros
Frais de garderie (n-1 et contribution 2€ /ha (sur les recettes de bois 202 5)				-4 475 euros

Balance estimée pour fin d'année +18 525 euros

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Commune et Budget annexes : Station-service /Lotissement La Bade

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Aillon Le Jeune,
 Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Budget de la commune :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	2 752 115,49	1 569 228,37	4 321 343,86
	Restes à réaliser	835 006,00	0,00	835 006,00
Dépenses	Dépenses réalisées	4 894 969,83	1 575 043,68	6 470 013,51
	Restes à réaliser	314 964,23	0,00	314 964,23
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-2 142 854,34	-5 815,31	-2 148 669,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	837 662,54	207 138,29	1 044 800,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-1 305 191,80	201 322,98	-1 103 868,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	520 041,77	0,00	520 041,77
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-785 150,03	201 322,98	-583 827,05

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget station-service :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	59 462,28	926 240,67	985 702,95
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Dépenses réalisées	25 777,65	912 880,09	938 657,74
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	33 684,63	13 360,58	47 045,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	47 256,20	-83 096,58	-35 840,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	80 940,83	-69 736,00	11 204,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	80 940,83	-69 736,00	11 204,83

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget lotissement de la Bade :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Dépenses réalisées	0,00	215 203,50	215 203,50
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	0,00	- 215 203,50	-215 203,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-152 070,00	-23 110,66	-175 180,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-152 070,00	-238 314,16	-390 384,16
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-152 070,00	-238 314,16	-390 384,16

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

2. Affectations des résultats Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire Marc FLEURY

Après avoir entendu le compte financier unique l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier 2025 présente les résultats suivants :

Budget de la commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 815.31 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	207 138.29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	201 322.98 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-1 305 191.80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	520 041.77 €
Besoin de financement F	=D+E -785 150.03 €
AFFECTATION = C	=G+H 201 322.98 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	201 322.98 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Ligne	Montant
001 – déficit d'investissement reporté	-1 305 191,80
1068 – affectation du résultat	201 322,98
002 – résultat de fonctionnement reporté	0

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget station-service :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 360.58 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-83 096.58 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-69 736.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	80 940.83 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-69 736.00 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	69 736.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Ligne	Montant
001 – déficit d'investissement reporté	80 940,83
1068 – affectation du résultat	0
002 – résultat de fonctionnement reporté (dépenses)	69 736,00

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget lotissement de la Bade :

le compte financier 2025 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-215 203.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-23 110.66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-238 314.16 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-152 070.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -152 070.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	238 314.16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Ligne	Montant
001 – déficit d'investissement reporté (dépenses)	152 070,00
1068 – affectation du résultat	0
002 – résultat de fonctionnement reporté (dépenses)	238 314,16

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

3. Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant la situation financière de la commune et le contexte budgétaire et économique dans laquelle elle se trouve, il est nécessaire de trouver des marges de manœuvre visant à garantir la pérennité des services apportés et à relancer sa capacité d'investissement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 6.9%.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

- Pour : 10 voix
- Contre : 1 voix : Armelle VULLIEN

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,65%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 133,97%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19,82%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. Vote du Budget Primitif 2026 : Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade

VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311 et L.2343-2

Vu la délibération du présent conseil relative à la reprise des résultats de l'exercice 2025

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers

Vu la commission des finances du 14 avril 2026

Monsieur Marc Fleury informe le conseil municipal que le projet de budget primitif s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues et présentées lors de la commission des finances du 14 avril 2026.

Budget de la commune :

Ce budget est construit en application de la norme budgétaire M57.

Il est présenté en équilibre tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

Fonctionnement :

- Recettes = 1 835 550.00€
- Dépenses = 1 835 550.00€

Investissement :

- Recettes = 2 237 257.00€
- Dépenses = 2 237 257.00€

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget station-service :

Ce budget est construit en application de la norme budgétaire M4.

Il est présenté en équilibre tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 101 645 euros
- Recettes : 1 101 645 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 109 250 euros
- Recettes : 109 250 euros

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget lotissement de la Bade :

Ce budget est construit en application de la norme budgétaire M57.

Il est présenté en équilibre tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 636 117.00 €
- Recettes : 636 117.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 152 070.00 €
- Recettes : 152 070.00 €

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

5. Désignation du correspondant défense

Depuis 2001, le Gouvernement soucieux de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées a décidé d'instaurer une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le « correspondant défense » est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Son rôle est le suivant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur,
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui sera chargé de remplir cette fonction.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée,
- Désigne Mathieu SCIASCIA pour remplir le rôle de "correspondant défense"

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23h50

Le Maire,
Marc FLEURY



Le Secrétaire de séance
Pascal Ginollin

